

ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC
PARLEMENT DES JEUNES

Première session

23^e législature

COMMISSION DES TRANSPORTS ET DE L'ENVIRONNEMENT

RAPPORT DU MANDAT D'INITIATIVE – LE TRANSPORT ET LA MOBILITÉ DURABLE

La Commission des transports et de l'environnement s'est dotée d'un mandat d'initiative afin de réfléchir au transport et à la mobilité durable. Dans ce cadre, elle s'est réunie lors d'une séance de travail, soit le 9 avril 2026. Plus précisément, l'objet du mandat d'initiative a été divisé en trois volets qui ont été discutés lors des délibérations de la Commission.

Premièrement, les membres de la Commission ont discuté du transport interrégional puisque les défis en la matière perdurent depuis de nombreuses années. Les constantes difficultés financières des compagnies, d'autocars, ferroviaires et aériennes nuisent à leur offre de services, sans compter l'ajout de la concurrence des nouvelles mobilités, c'est-à-dire les plateformes et les applications spécialisées. Deuxièmement, ils ont délibéré sur les enjeux reliés au fait de rouler en ville. Se déplacer en ville n'est pas toujours simple, entre la congestion routière, les temps de déplacement élevés et l'accès restreint à certains quartiers enclavés. Les membres ont notamment étudié les émissions de polluants, le bruit et la congestion routière et leurs effets sur la santé des citoyennes et des citoyens, de même que sur leur portefeuille. Et troisièmement, ils ont réfléchi à l'électrification des transports, alors que l'engouement pour ce thème soulève plusieurs questions. Notamment, certains experts remettent en question l'aspect écologique des voitures électriques, car elles perpétuent le modèle de la motorisation individuelle.

Le 9 avril 2026, les membres ont auditionné deux témoins en audition publique. Mme Catherine Morency, professeure au département des génies civil, géologique et des mines à Polytechnique Montréal et titulaire de la Chaire Mobilité et de la Chaire de recherche du Canada sur la mobilité des personnes, ainsi que M. Martin Vaillancourt, directeur général du Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec. À cette occasion, ils ont pu échanger avec ces experts sur l'objet du mandat. Les membres se sont ensuite réunis pour débattre et adopter les recommandations qu'ils ont incluses au présent rapport.

La Commission a adopté 15 observations, conclusions et recommandations.

OBSERVATIONS

La Commission des transports et de l'environnement observe :

1. QUE les véhicules électriques soulèvent autant d'enjeux environnementaux et économiques qu'ils n'en règlent. En effet, bien qu'ils contribuent à réduire une partie de la pollution liée à l'essence, les voitures électriques nécessitent des minéraux critiques pour fabriquer des batteries difficiles à recycler.
2. QUE la voiture électrique est une alternative plus ou moins pertinente à la voiture à essence. En effet, il n'est pas certain que cette alternative soit réellement plus écologique que la voiture à essence, car leurs batteries consomment six fois plus de minéraux critiques. De plus, leur durée de vie n'est que de 10 à 15 ans.
3. QUE l'inégalité du financement entre le transport collectif urbain et le transport collectif interrégional est drastique. En effet, il y a une différence de 256,7 M \$ entre les deux.
4. QUE le secteur des transports représente 43% des émissions de gaz à effet de serre du Québec, ce qui en fait la principale source d'émission dans la province.
5. QUE la majorité des déplacements entre les régions s'effectue en voiture, alors que 19,5% de la population vivant en région ne possède pas de véhicule, ce qui limite son accès aux services.

CONCLUSIONS

La Commission des transports et de l'environnement conclut :

1. QUE le réseau électrique québécois actuel n'est pas en mesure de soutenir l'électrification des transports.
2. QU'en raison de la congestion routière et du manque de financement des projets structurants, le transport collectif, la santé des citoyens et leur portefeuille sont affectés.
3. QU'investir dans l'électrification des véhicules sur les routes n'est pas nécessairement une solution infaillible à cause de ses nombreux désavantages tel que le prix, la grande demande d'électricité et la baisse des transports en commun.
4. QUE les régions éloignées risquent de subir un isolement économique et social si les services de transport ne sont pas améliorés
5. QUE l'accès limité au transport collectif dans plusieurs régions du Québec engendre des inégalités en matière de déplacement et contribue à la dépendance de nombreux citoyens à l'automobile.

RECOMMANDATIONS

La Commission des transports et de l'environnement recommande :

1. QUE le ministère des Transports et de la Mobilité durable offre des rabais pour des titres de transport collectif à tarif réduit pour les femmes en situation de précarité.
2. QUE le ministère des Transports et de la Mobilité durable instaure un crédit pour que toutes les familles puissent utiliser les transports collectifs. Le programme remplacera les incitatifs à l'achat de véhicules électriques individuels souvent inaccessibles pour les familles, par des transports collectifs abordables.
3. QUE le gouvernement oblige les employeurs à mettre en place des incitatifs pour encourager l'utilisation du transport actif ou en commun par leurs employés.
4. QUE soit favorisé le développement de solutions de transport en région, telles que le covoiturage, afin d'offrir aux citoyens des modes de déplacement diversifiés et plus respectueux de l'environnement.
5. QUE des organismes, tel que Recyc-Québec, encadrent le recyclage des batteries des véhicules électriques.